





STATIONNEMENT SUR VOIRIE NOUVEAUX HORODATEURS









MODE D'EMPLOI







NOTEZ BIEN







- Les 30 minutes gratuites, c'est une fois par jour et par zone, à condition de prendre un ticket à l'horodateur.
- Le stationnement reste limité à 2h15 par jour et par zone
- · Les tarifs restent les mêmes.







MODE D'EMPLOI



Je me munis du numéro de plaque d'immatriculation de mon véhicule puis :

- 1. J'active l'horodateur en appuyant sur la touche >>> 🖒
- 2. Je choisis « payer mon stationnement » en appuyant sur la touche 1 du clavier
- 3. J'identifie mon véhicule en saisissant le numéro d'immatriculation sur le clavier
- 4. Je choisis mon moyen de paiement : espèces, CB, CB sans contact
- 5. J'indique la durée voulue de mon stationnement (max 2h15) :
- ⇒ si paiement en monnaie : la durée est calculée en fonction du montant inséré Faire l'appoint
- ⇒ si paiement par carte bancaire (contact et sans contact) : je choisis l'heure de fin de stationnement par les touches : +, -, ++
- 6. Je valide mon paiement
- 7. Je prends mon ticket et le place en évidence sur le tableau de bord de mon véhicule